

Établissement : *Adoma - Perray Vacluse*

Adresse : *12 rue Pierre Médéric
Epinay sur Orge 91360*

Historique :

A la demande du Préfet de Paris et en concertation avec la DASS de Paris, Adoma a répondu favorablement à la proposition d'aménager des locaux situés dans l'enceinte de l'hôpital psychiatrique du Perray-Vaucluse à Epinay-sur-Orge et d'assurer la gestion d'un centre de stabilisation.

L'ouverture s'est échelonnée entre mars et décembre 2007.

Ce centre est destiné à un public essentiellement parisien, de personnes suffisamment autonomes pour vivre dans un habitat semi-collectif et acceptant de s'inscrire dans un projet d'insertion.

Effectif total : *148*

Composition des effectifs :

- Hommes isolés*
 - Femmes isolées*
-

Spécificités des publics accueillis :

- Tout public*
-

Tranche d'âge :

- Pas de critère d'âge*
-

Modalité d'hébergement :

Chambres partagées de 2, 3 ou 4 personnes.

Quelques chambres individuelles également.

Typologie des chambres :

L'aménagement des locaux existants a permis de réaliser 90 chambres réparties de la façon suivante :

- 39 chambres individuelles,

- 46 chambres doubles,

- 3 chambres de 3 lits,

- 2 chambres de 4 lits.

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

Les locaux sont situés dans l'enceinte de l'hôpital psychiatrique du Perray-Vaucluse à Epinay-sur-Orge.

Situé à deux kilomètres de la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois (RER C), il est difficilement accessible par les transports en commun (bus peu fréquents en dehors des heures de pointe) et de ce fait, convient peu à des personnes à mobilité réduite.

Restauration :

Trois repas par jour sont proposés à l'ensemble des personnes hébergées. Un prestataire extérieur assure la prestation de restauration. Les repas sont réchauffés sur place. Des menus adaptés aux différents types de régimes

sont proposés : normaux ou végétariens.

Les horaires de service des repas sont les suivants :

- petit déjeuner : de 07h30 à 09h00,
- déjeuner : de 12h00 à 13h25,
- dîner : de 19h30 à 20h25.

Les salles de restauration disposent d'un point d'eau, d'un réfrigérateur et de fours à micro-ondes. Elles sont utilisables à toute heure.

Participation financière :

Une participation forfaitaire à valeur pédagogique est sollicitée. Elle est déterminée en fonction des ressources et peut être révisable ou interrompue suivant l'évolution de la situation de la personne en lien avec le travailleur social.

La participation aux frais d'hébergement varie en fonction des ressources :

- personnes sans ressources : gratuité,
- à partir du RSA : 20 % des ressources globales

Les personnes hospitalisées ou en séjour médicalisé sont exonérées de la participation aux frais d'hébergement au-delà d'une durée de 8 jours.

Hébergement enfant :

Enfants non autorisés dans le centre.

Animaux :

Le 6 chambres canine

Type d'accompagnement :

Accompagnement social global

Composition de l'équipe :

L'équipe est composée :

- de 2 directeurs d'hébergement adjoints,
- de 12 agents d'accueil,
- de 5 intervenants sociaux
- de 1 agent de sécurité et de surveillance,
- d'un ouvrier de maintenance qualifié,
- d'une assistante secrétaire.

Des prestations de surveillance de nuit sont assurées par un prestataire externe, de même que les tâches liées à l'entretien du site (ménage).

Examen de la candidature :

Les demandes d'admission se font essentiellement par le SIAO Insertion 75.

Les candidatures font l'objet d'une étude en commission d'admission composée des deux directeurs adjoints, des intervenants sociaux et de l'assistante secrétaire. Cette commission se tient une fois par semaine.

L'entretien :

Les personnes sont reçues en entretien par un travailleur social qui approfondit les éléments sociaux mentionnés dans la fiche SIAO et évalue autant que faire se peut les objectifs du séjour de la personne dans le centre et les capacités de la personne à vivre en collectivité.

Les personnes visitent le centre avec un membre de la direction afin de présenter concrètement les conditions d'accueil et son fonctionnement.

Délai d'admission :

Commission d'admission les mardis

Signalement des places au SIAO :

Chaque place vacante est immédiatement signalée au SIAO Insertion 75.

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

Pas de contraintes horaires mais avertir le personnel pour chaque absence au-delà de 2 jours.

Accompagnement proposé :

Accompagnement social global (administratif, santé, accès aux droits...)

Visite :

Pas de permission pour les personnes mineures.

Un imprimé est disponible à l'accueil pour les autorisations de visite dans les espaces en commun (de 10 h 00 à 17h30).

Partenaires extérieurs :

- DIAPSY,
 - PSA,
 - CSAPA,
 - DEPSA,
 - CDPS...
-

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

5 réunions annuelles entre usagers et professionnels du centre animées par la direction.
